



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-109 ter

PUBLIÉ LE 9 MAI 2017

TABLE DES MATIERES

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux collaborateurs de Monsieur Eric MEUNIER, Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORD DE FRANCE

Décision donnant mandat de représentation à M. François LAVALLEE pour représenter le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France, Actionnaire de la SA SEPD (Société d'Exploitation des Ports du détroit) et donnant délégation de signature pour tous actes accessoires au mandat de représentation consenti.

Décision donnant mandat de représentation à M. Jean-Marc DEVISE pour représenter le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France, associé de la SARL Artois Investissement et donnant délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation consenti.

Décision donnant mandat de représentation à M. Bruno FONTAINE pour représenter le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France, associé de la SCI POL'ECO, et donnant délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation consenti.

Décision donnant mandat de représentation à M. Jean-François BEDU pour représenter le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France, associé Unique de la SAS CEM et donnant délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation consenti.

Décision donnant mandat de représentation permanente à Mme Anny-Claude MORISAUX pour représenter le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France, aux Assemblées Générales de la SASU RUBIKA et donnant délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation consenti.

Décision donnant mandat de représentation à Mme Nathalie VANDENRYSE pour représenter le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France, associé du Syndicat de Copropriétaire du Palais Lillois de l'Automobile et donnant délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation consenti.



Direction interrégionale
des douanes et droits indirects des Hauts-de-France

Secrétariat général interrégional

**Décision du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux collaborateurs de Monsieur Eric MEUNIER,
Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France**

Je soussigné Eric MEUNIER, Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 38, 43 et 44,

Vu l'arrêté du 4 mai 2016 de Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, me conférant délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion et au fonctionnement des services sur lesquels j'ai autorité,

Et conformément aux modalités prévues en matière de subdélégations de signature résultant de l'application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts-commissaires de la République,

DÉCIDE

Article 1er - Dans le cadre de leurs attributions à la tête des circonscriptions douanières régionales des Hauts-de-France, délégation de signature est donnée respectivement :

- pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Lille, qui couvre les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe, dans le département du Nord, à Messieurs Vincent CARON, Jean-Marc DEMEYERE et Mme Françoise GAY, respectivement Directeur des services douaniers de deuxième classe, directeur régional des douanes par intérim et Chef du pôle orientation des contrôles, Inspecteur principal des douanes de première classe, Chef du pôle action économique et Inspectrice régionale des douanes de première classe, Chef du secrétariat général régional.

- pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Dunkerque, qui couvre l'arrondissement de Dunkerque dans le département du Nord et l'ensemble du département du Pas-de-Calais, à Monsieur Stéphane MAGE, Directeur régional des douanes et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Christian DELACOUR et Mme Samantha VERDURON, respectivement Inspecteur régional des douanes de première classe, Chef du secrétariat général régional et Inspectrice principale de seconde classe, Chef du pôle action économique et Chef du pôle orientation des contrôles par intérim.
- pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Picardie, à Monsieur Pierre GALLOUIN, Directeur régional des douanes et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Messieurs David LILLETTE, Charles BIRDEN et Patrice PAVOT, respectivement Directeur des services douaniers de seconde classe, Chef du pôle orientation des contrôles, Inspecteur principal des douanes de première classe, Chef du pôle action économique, et Inspecteur régional des douanes de première classe, Chef du secrétariat général régional.

Article 2 - Pour la Direction interrégionale des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, dont la compétence territoriale s'étend à l'ensemble de la région Hauts-de-France, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, la délégation de signature qui m'a été accordée sera exercée, dans le cadre de leurs attributions, respectivement par :

- Monsieur Jean-Claude GUELL, Directeur des services douaniers de première classe, Chef du pôle gestion des ressources humaines ;
- Monsieur Jean-Michel MASSET, Inspecteur principal des douanes de première classe, Chef du pôle logistique et informatique ;
- Madame Anne-Laure BARDET, Inspectrice principale des douanes de deuxième classe, Chef du pôle performance ;
- Monsieur Thierry LEBLEU, Inspecteur régional de première classe, secrétaire général.

Article 3 - La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise au Préfet et publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture du Nord.

Article 4 - La présente décision annule et remplace la décision du 3 avril 2017.

Fait à Lille, le 2 mai 2017

*L'Administrateur supérieur des douanes,
Directeur interrégional à Lille*


Eric MEUNIER

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment l'article 18,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 13 Décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

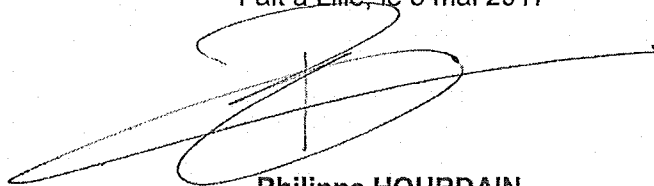
- De donner mandat de représentation à M François LAVALLEE pour le représenter en qualité de représentant de la CCI de région Hauts de France, Actionnaire de la SA SEPD (Société d'Exploitation des Ports du détroit), dans le respect du règlement intérieur de la CCI et notamment siéger en Assemblée des actionnaires de la SA pour toute décision requise par les statuts ou le pacte des associés qui lui serait soumise,
- De donner délégation de signature pour tous actes accessoires au mandat de représentation ci-dessus consenti.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 5 mai 2017



Philippe HOURDAIN
Président

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment l'article 18,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 Décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

- De donner mandat de représentation à M. Jean-Marc DEVISE pour le représenter en qualité de représentant de la CCI de région Hauts-de-France, associé de la SARL Artois Investissement, dans le respect du règlement intérieur de la CCI et notamment:
 - Siéger en assemblée des associés avec le gérant de la SARL pour toute décision requise par les statuts qui serait soumise à l'Assemblée aux termes des statuts,
 - Signer, le cas échéant, tout procès-verbal d'assemblée dans le respect du règlement intérieur de la CCI de région, après validation de la direction juridique,
- De donner délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti.

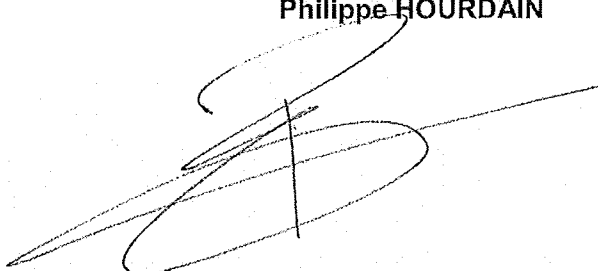
Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 23 Mars 2017,

Philippe HOURDAIN



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment l'article 18,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 13 Décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

- De donner mandat de représentation à M. Bruno FONTAINE pour le représenter en qualité de représentant de la CCI de région Hauts de France, Associé de la SCI POL'ECO, dans le respect du règlement intérieur de la CCI et notamment :
 - Siéger en assemblée des associés avec le gérant de la SCI pour toute décision requise par les statuts qui serait soumise à l'Assemblée aux termes des statuts,
 - Signer, le cas échéant, tout procès-verbal d'assemblée dans le respect du règlement intérieur de la CCI de région, après validation de la direction juridique,
- De donner délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 avril 2017,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment l'article 18,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 13 Décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

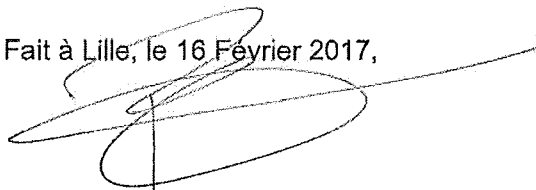
- De donner mandat de représentation à M Jean-François BEDU pour le représenter en qualité de représentant de la CCI de région Hauts de France, Associé Unique de la SAS CEM, dans le respect du règlement intérieur de la CCI et notamment:
 - Siéger en associé unique avec le président et le directeur général de la SAS pour toute décision requise par les statuts qui serait soumise à l'Associé aux termes des statuts,
 - Signer tout procès-verbal d'associé unique dans le respect du règlement intérieur de la CCI de région, après validation de la direction juridique,
- De donner délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 16 Février 2017,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment l'article 18,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 Décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner mandat de représentation à Madame Anny-Claude MORISAUX pour le représenter en qualité de représentant permanent de la CCI de région Hauts-de-France, aux Assemblées Générales de la SASU RUBIKA, et notamment :

- **Siéger en assemblée des associés avec le Président de la SASU pour toute décision requise par les statuts qui serait soumise à l'Assemblée aux termes des statuts,**
- **Signer, le cas échéant, tout procès-verbal d'assemblée dans le respect du règlement intérieur de la CCI de région, après validation de la direction juridique,**

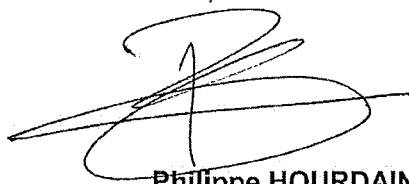
De donner délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 26 avril 2017,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment l'article 18,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 13 Décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

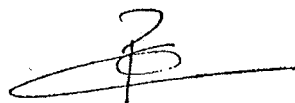
- De donner mandat de représentation à Mme Nathalie VANDENRYSE pour le représenter en qualité de représentant de la CCI de région Hauts de France, Associé du Syndicat de Copropriétaire du Palais Lillois de l'Automobile, dans le respect du règlement intérieur de la CCI et notamment :
 - Siéger en assemblée des associés avec le gérant du Syndicat de Copropriétaires pour toute décision requise par les statuts qui serait soumise à l'Assemblée aux termes des statuts,
 - Signer, le cas échéant, tout procès-verbal d'assemblée dans le respect du règlement intérieur de la CCI de région, après validation de la direction juridique,
- De donner délégation de signature pour tous actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 Mars 2017,



Philippe HOURDAIN